

SERBIE (y compris le Kosovo)

Environnement opérationnel

Contexte

Serbie

La Serbie accueille l'une des plus importantes populations de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) en Europe. La plupart vivent dans des logements privés, mais quelque 5 500 personnes, y compris un nombre considérable particulièrement vulnérables, sont toujours hébergées dans 55 centres collectifs.

Le nombre de réfugiés enregistrés en Serbie s'élève actuellement à 86 000. On s'attend à ce que le nombre diminue en raison des retours continus en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, ainsi que de l'intégration locale. D'après le Gouvernement, le nombre de déplacés internes provenant du Kosovo s'élève à environ 210 000 personnes, bien qu'aucun réenregistrement n'ait été effectué depuis l'an 2 000.

La Serbie est également confrontée à des défis liés à la migration, incluant à la fois des personnes en quête de protection internationale et des migrants irréguliers. Le nombre de demandes d'asile demeure restreint. L'application de la législation de la Serbie relative à l'asile a débuté à la mi-2008 et nécessitera le suivi permanent et le soutien du HCR.

La Serbie traverse une période de transition économique, tout en se rapprochant aussi de l'Europe. Les changements en cours posent des défis considérables, parmi lesquels l'allègement du fardeau de la pauvreté résultant de la restructuration économique et exacerbée par le marasme économique mondial. Dans ce contexte, les réfugiés, les déplacés internes et les groupes minoritaires (tels que les Roms) sont particulièrement vulnérables.

Kosovo

La majeure partie des 210 000 déplacés internes du Kosovo proviennent de communautés minoritaires (Serbes, Roms, Ashakhaelis et Égyptiens). En outre, près de 20 000 personnes sont toujours déplacées à l'intérieur même du Kosovo, avec quelque 2 200 individus vivant dans des centres d'hébergement collectif. Des conditions socio-économiques difficiles, l'insécurité et des tensions entre ethnies rendent les retours difficiles.

L'asile est un nouveau problème pour les autorités du Kosovo. Étant donné la situation géographique du Kosovo, celui-ci a le potentiel de devenir une région de transit pour des migrants irréguliers et des demandeurs d'asile provenant de nombreuses parties du monde.

Les développements politiques récents et les processus législatifs connexes ont fait courir à certains groupes un risque plus élevé d'apatridie. Au sein de la population de Roms au Kosovo, estimée à 35 000 personnes, près de 20 pour cent pourraient être des apatrides *de facto*.

Besoins

Serbie

Les évaluations des besoins menées par le HCR démontrent que les problèmes principaux liés au rapatriement librement consenti de



réfugiés en Croatie proviennent des questions non résolues de restitution des biens ou de compensation des droits d'occupation-location, alors que l'intégration locale des réfugiés et déplacés internes en Serbie est entravée par le manque d'assistance au logement, d'emploi et de papiers d'identité.

La violence domestique demeure une préoccupation de protection majeure pour les femmes réfugiées et déplacées, de même que le risque de traite des êtres humains. En dépit des efforts des autorités pour résoudre ces problèmes, le cadre législatif actuel reste inadéquat et des poursuites ne sont pas engagées.

Le HCR aide à renforcer la capacité des fonctionnaires chargés des arbitrages en matière d'asile au sein du ministère de l'Intérieur. Le seul centre d'accueil pour les demandeurs d'asile héberge seulement 80 personnes. L'assistance prescrite par la loi sur l'asile pourrait s'avérer insuffisante si le nombre devait augmenter, et l'intervention du HCR est actuellement nécessaire dans les domaines du logement et de l'identification de perspectives d'emploi pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Le HCR estime à 17 000 le nombre de personnes apatrides *de facto* en Serbie qui ne peuvent pas bénéficier de leurs droits

civiques en raison d'une absence de papiers d'identité. De nouvelles lois relatives à l'enregistrement civil nécessiteront la poursuite du programme d'aide juridique du HCR en vue d'assister les personnes vulnérables.

Kosovo

Des évaluations confirment que l'absence de logement et le bas niveau de vie, le chômage, ainsi que les restrictions de l'accès à l'éducation et à la liberté de mouvement sont les questions cruciales qui doivent être résolues dans le contexte des rapatriements. L'accès aux droits à la propriété demeure un obstacle majeur. Des activités liées aux moyens d'existence, revues et renforcées, s'avèrent essentielles pour rendre les retours durables.

Objectifs principaux

Serbie

Environnement de protection favorable

- Aider le Gouvernement à établir un régime d'asile compatible avec les normes internationales et européennes, tout en assurant la détermination du statut de réfugié (DSR) dans l'intervalle.

Besoins élémentaires et services essentiels

- Assister les réfugiés les plus vulnérables et les personnes déplacées.

Solutions durables

- Soutenir les réfugiés et déplacés internes qui choisissent le retour.
- Aider l'intégration locale des réfugiés et des personnes déplacées qui ne peuvent pas ou ne veulent pas rentrer.
- Travailler à éliminer des situations d'apatridie actuelles ou potentielles.

Kosovo

Environnement de protection favorable

- Renforcer la capacité des autorités à développer et à mettre en œuvre un régime d'asile conforme aux normes internationales et européennes, tout en assurant la détermination du statut de réfugié (DSR) dans l'intervalle.

Besoins élémentaires et services essentiels

- Assurer que les rapatriés et personnes déplacées puissent bénéficier des mêmes droits que les communautés d'accueil et recevoir suffisamment d'assistance.

Solutions durables

- Faciliter la réintégration des déplacés internes qui rentrent et des réfugiés.
- Soutenir l'intégration locale des déplacés internes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas rentrer dans leurs foyers.
- Fournir l'accès à l'aide et aux solutions juridiques pour les personnes risquant de devenir apatrides.

Stratégie et activités

Serbie

En Serbie, le HCR protège et assiste des réfugiés de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, ainsi que des déplacés internes du Kosovo. L'Organisation travaille également en vue de développer un régime d'asile intégré et de prévenir et de réduire l'apatridie.

En conformité avec le Dialogue du Haut Commissaire sur les situations de réfugiés prolongées de 2008, le HCR s'efforcera de résoudre le problème du déplacement en Serbie. La stratégie sera ciblée sur la recherche de logements durables et l'aide aux réfugiés les plus vulnérables en vue de leur autosuffisance. L'assistance aux fins de rapatriement pour les réfugiés souhaitant rentrer en Croatie se poursuivra jusqu'en 2011.

Le HCR plaidera pour les droits des réfugiés, que ce soit dans leurs pays d'origine ou en Serbie. Il soutiendra les initiatives des gouvernements locaux visant à intégrer le reste des réfugiés dans leurs municipalités.

Le HCR continuera également à exercer les activités statutaires fondamentales, y compris en assistant les autorités à renforcer le cadre législatif et institutionnel de l'asile. L'expertise légale et l'assistance technique, la formation, le plaidoyer et les visites d'étude seront fournies à ces fins.

Afin de réduire et de prévenir l'apatridie, le HCR renforcera son information publique

Cibles prioritaires en 2010

Serbia

- Développer une stratégie révisée en vue de trouver des solutions durables pour les déplacés internes et améliorer l'information qui leur est transmise. Organiser des visites de repérage au Kosovo.
- Faciliter les rapatriements au Kosovo, y compris grâce à l'assistance au transport.
- Améliorer l'accès des déplacés internes aux papiers d'identité, à l'aide juridique et à l'assistance en vue de la restitution des biens et autres droits.
- Mobiliser des ressources additionnelles en vue d'assister les réfugiés les plus vulnérables et les déplacés internes.
- Fermer les centres d'hébergement collectif qui restent ouverts d'ici 2011, soutenir le retour en Croatie de ceux qui désirent rentrer et promouvoir l'intégration locale de ceux qui choisissent de rester.
- Empêcher et réduire l'apatridie en aidant à l'élaboration de la législation, en encourageant l'enregistrement civil, en fournissant l'assistance juridique et en facilitant la naturalisation.

Kosovo

- Émettre une information ciblée et lancer des campagnes de proximité afin de transmettre des informations aux personnes déplacées.
- Développer des mécanismes en commun avec les autorités compétentes aux fins de soutenir les retours grâce à des activités liées aux moyens de subsistance et d'autosuffisance.
- Aider 3 000 personnes qui risquent de devenir apatrides à enregistrer leur statut civil.
- Assurer une formation relative à l'asile et à la gestion aux frontières tenant compte des impératifs de protection pour 150 garde-frontières.
- Fournir une assistance pour la réparation des abris à l'intention de 100 rapatriés et 50 déplacés internes, ainsi qu'un hébergement permanent pour jusqu'à 500 rapatriés et familles de déplacés internes.
- Fournir des rations alimentaires de six mois pour jusqu'à 3 000 rapatriés, dont 500 enfants.
- Mettre en œuvre 70 projets de développement communautaires avec une contribution de l'ordre de 25 pour cent provenant des autorités locales et des communautés.
- Soutenir les huit foyers sécurisés pour les victimes de violences sexuelles ou sexistes.

Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2010		DÉC. 2010 – JAN. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR
Refugiés	Bosnie	12 500	12 500	5 500	5 500	0	0
	Croatie	32 500	32 500	14 500	14 500	5 000	5 000
	Divers	20	0	20	0	20	0
Demandeurs d'asile	Divers	50	0	50	0	50	0
Déplacés internes		205 000	205 000	204 000	204 000	203 000	203 000
Apatrides		16 000	16 000	12 000	12 000	7 000	7 000
TOTAL		266 070	266 000	236 070	236 000	215 070	215 000

Présence du HCR en 2010 (Serbie)

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	57
International	5
National	42
JEA	1
Autres	9

PARTENAIRES EN SERBIE

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Commissariat pour les réfugiés serbe
Fonds pour l'aide aux réfugiés et aux personnes expulsées ou déplacées
Croix-Rouge de Serbie

ONG :

Snaga prijateljstva – Amity
Drustvo za zastitu i unapredjenje mentalnog zdravlja dece i omladine Nis
PRAXIS
Conseil danois pour les réfugiés
Union des Associations de PDI
InterSOS
MicroFinS
Micro Development Fund
Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance
Housing Center
Vizija

Partenaires opérationnels

ONG :

International Orthodox Christian Charities
Save the Children

Autres :

PNUD
UNOPS
UNICEF
OIM
ONU- Habitat
Commission européenne
OSCE



et sa campagne de diffusion en vue de sensibiliser l'opinion à la nécessité de l'enregistrement civil et des papiers d'identité. Les Roms en Serbie recevront une assistance juridique. Une autre priorité sera de modifier la législation pertinente et les procédures administratives.

Le HCR continuera à plaider pour le droit des déplacés internes de rentrer ou de se réinstaller au Kosovo, ainsi que pour leur droit de s'intégrer dans d'autres parties de la Serbie. En même temps, il défendra la cause du plein exercice des droits civiques des déplacés internes. Ces derniers, en particulier ceux résidant dans les centres collectifs encore ouverts ou vivant dans des logements privés inférieurs à la norme, seront également assistés pour accéder à l'hébergement, la génération de revenus et la formation professionnelle.

Kosovo

La stratégie de rapatriement révisée du HCR prend en compte le récent regain d'intérêt pour le retour. Le HCR renforcera son rôle de chef de file dans le processus du rapatriement et donnera des orientations aux autorités locales et autres acteurs concernant des questions liées au retour.

L'Organisation soutiendra la stratégie de réintégration des Roms développée par les autorités du Kosovo en mettant en oeuvre des programmes d'inclusion sociale. Il sensibilisera aux violences fondées sur l'appartenance sexuelle, en ciblant particulièrement des groupes minoritaires pour accroître le signalement et le renvoi de tels cas.

L'Organisation s'efforcera de renforcer les capacités des autorités dans les domaines des procédures relatives à l'asile, de la détermination du statut de réfugié, ainsi que de la gestion des centres d'accueil.

Le HCR continuera à apporter son expertise à la législation pertinente. Il soutiendra la préparation d'instructions relatives à la loi sur l'asile en conformité avec les normes internationales et européennes, ainsi que l'organisation d'activités de formation sur la détermination du statut de réfugié. Pour prévenir le refoulement, la stratégie comprend la formation de la police des frontières aux fins d'identifier les demandeurs d'asile. Le HCR prévoit également d'aider la société civile au niveau local à renforcer sa capacité à plaider en faveur des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés. L'Organisation renforcera sa coopération avec les autorités compétentes afin d'assurer que la législation nationale ne provoque pas de nouveaux déplacements ou cause l'apatridie.

| Contraintes |

Serbie

La résolution de la situation de déplacement en Serbie dépend de la stabilité politique au sein du pays et dans la région, ainsi que de réformes durables dans les sphères économique, législative et sociale. La volonté politique des autorités sera cruciale pour résoudre les questions de l'enregistrement civil des Roms et de l'apatridie en général.

Des solutions durables pour le reste des réfugiés de Croatie dépendront de la possibilité de trouver un mécanisme de règlement équitable des droits d'occupation-location. Les retours de personnes déplacées du Kosovo reposeront sur l'évolution des relations interethniques dans cette région, ainsi que sur la mise en oeuvre des projets de rapatriement des autorités du Kosovo et de leur capacité à assurer la durabilité des retours.

La crise économique actuelle pourrait réduire la capacité des autorités de pourvoir aux besoins spécifiques des populations relevant du mandat du HCR, en particulier les Roms.

Kosovo

L'état actuel des relations interethniques et le climat politique continueront à avoir une incidence sur les retours. L'amélioration de la sécurité et le renforcement progressif de l'état de droit pourraient donner l'occasion de faire avancer le processus fragile de réconciliation. Bien que la situation socio-économique actuelle au Kosovo représente l'un des principaux obstacles au retour et à la réintégration, il faut espérer que l'engagement politique des autorités en vue d'une stratégie de réintégration d'ensemble permettra d'améliorer les choses.

Organisation et mise en oeuvre

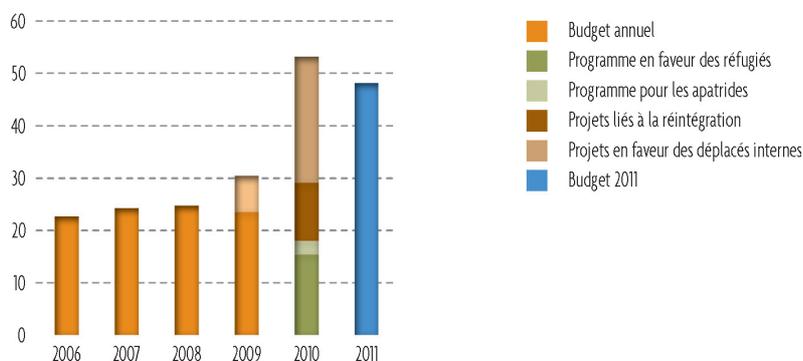
• Coordination

Serbie

Le programme sera mis en oeuvre en collaboration étroite avec le Commissariat pour les réfugiés serbe, le ministère des Affaires sociales, les autorités municipales et les centres locaux de sécurité sociale. Le partenariat avec la Délégation de la Commission européenne à Belgrade est particulièrement important, de même que les liens avec l'Equipe des Nations Unies dans le pays, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les ONG et les associations de réfugiés.

Budget pour la Serbie en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Kosovo

Le HCR coordonne son engagement dans le processus du rapatriement avec les autorités, y compris dans les domaines de l'enregistrement et de l'assistance ciblée. Aux fins de renforcer la capacité de la société civile, le HCR renforcera ses partenariats avec les ONG locales, y compris les associations de déplacés internes.

Suite au remaniement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (UNMIK), la coopération du HCR avec le bureau civil international et EULEX sera renforcée, alors que les contacts actuels avec la Force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo (KFOR) et la police du Kosovo seront maintenus. L'Organisation continuera à travailler étroitement avec l'OSCE pour la promotion des droits de l'homme et l'état de droit. Le HCR s'efforcera également de combler les lacunes entre les activités liées à l'humanitaire et au développement.

Informations financières

De 2005 à 2009, le HCR s'est efforcé de réduire les activités d'assistance sous forme de soins et d'entretien en Serbie et de cibler ses efforts sur la recherche de solutions durables. Malgré la diminution du nombre de personnes relevant du mandat du HCR, le budget pour 2010 de 53,17 millions de dollars E.-U. reflète des efforts renouvelés en vue de trouver des solutions durables et l'engagement du Haut Commissaire de résoudre la situation des réfugiés prolongée.

Présence du HCR en 2010 (Kosovo)

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	74
International	9
National	59
VNU	6

PARTENAIRES AU KOSOVO

Partenaires d'exécution

ONG :

Developing Together

Agence du Kosovo pour le Plaidoyer et le Développement

Conseil danois pour les réfugiés

Mercy Corps

Civil Rights Program-Kosovo

Centre de Formation au Plaidoyer et de Ressources

Autres :

Unité de Coordination du Rapatriement et de Soutien

Partenaires opérationnels

Government agencies:

MCR

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale

Bureau du Vice-Premier ministre

Ministère des Affaires intérieures

DBAM

Directorat pour les Étrangers et la Migration

Ministère de la Gouvernance locale et de l'Administration

ONG :

UNIIA-M

Mother Teresa Society

CARE International

CRS

Autres :

UNKT

PNUD

UNICEF

OMS

OIM

FNUAP

OSCE

EULEX

UNMIK

KFOR

ICO/EUSR

BPRM

CICR

UNIFEM

HCDH

Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

Serbia

- 350 déplacés internes ne pourront pas participer à des visites de repérage au Kosovo, 2 800 déplacés internes ne seront pas assistés en regagnant leur foyer, 10 réunions transfrontalières concernant le retour ne seront pas organisées.
- Une campagne de promotion de la naturalisation ne sera pas mise en oeuvre ; 15 pour cent des déplacés ayant besoin d'aide juridique et de papiers d'identité ne seront pas assistés ; le réenregistrement de déplacés internes n'aura pas lieu et le nombre exact de déplacés ne sera pas connu ; le traitement de l'information dans trois bureaux d'enregistrement ne sera pas terminé, retardant la délivrance de papiers d'identité aux déplacés internes.
- 105 réfugiés vulnérables resteront dans des conditions inférieures aux normes, et la fermeture de centres d'hébergement collectif sera retardée ; 800 individus n'auront pas d'hébergement permanent convenable.
- 170 personnes apatrides *de facto*, principalement des Roms, n'auront pas d'enregistrement civil ou d'accès aux droits civiques.

Kosovo

- Quatre-vingt-dix visites de repérage n'auront pas lieu, des mécanismes de garantie adéquats en vue d'évaluer le caractère volontaire du retour vers des lieux autres que le lieu d'origine au Kosovo ne seront pas mis en place.
- Une formation et des visites d'étude à l'intention des autorités locales s'occupant de questions liées à l'asile n'auront pas lieu.
- Des rations alimentaires de six mois ne seront pas fournies à 1 800 rapatriés, quelque 2 000 individus ne recevront pas de nécessaires d'assistance au retour, et quelque 500 enfants ne recevront pas de lait ni de biscuits.
- Quelque 70 projets de développement communautaires à l'intention des communautés les plus vulnérables et 80 projets de génération de revenu ne seront pas mis en oeuvre.
- Une formation sur la prévention de l'apatridie à l'intention des autorités locales ne sera pas organisée.

Budget 2010 pour la Serbie ¹ (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable					
Instruments régionaux et internationaux	73 603	0	0	0	73 603
Cadre juridique national	169 366	143 105	0	25 917	338 388
Cadre administratif national	0	102 064	0	23 917	125 981
Politiques en matière de déplacements forcés	0	0	0	23 917	23 917
Politiques de migrations nationales et régionales	179 320	0	0	28 417	207 737
Prévention de l'apatridie	0	260 626	0	0	260 626
Coopération avec les partenaires	0	156 474	601 557	175 767	933 797
Politiques de développement national	0	0	72 830	0	72 830
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	0	30 827	89 748	20 917	141 492
Accès au territoire	70 820	0	0	0	70 820
Sous-total	493 108	693 095	764 135	298 853	2 249 191
Procédures de protection équitables					
Conditions d'accueil	455 712	0	0	0	455 712
Enregistrement et établissement de profils	38 042	426 627	0	770 295	1 234 964
Accès aux procédures d'asile	136 188	0	0	0	136 188
Définitions du réfugié et de l'apatride	0	41 239	0	0	41 239
Détermination de statut juste et efficace	316 657	57 447	0	0	374 104
Documents individuels	88 042	0	0	649 962	738 004
Documents d'état civil	0	212 093	0	544 962	757 055
Sous-total	1 034 640	737 405	0	1 965 220	3 737 265
Protection contre la violence et l'exploitation					
Impact sur les communautés hôtes	0	0	0	28 787	28 787
Application de la loi	0	0	63 240	0	63 240
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	169 949	63 428	93 276	389 743	716 397
Protection des enfants	0	19 185	0	23 787	42 972
Liberté de mouvement	18 192	9 185	68 121	95 408	190 905
Accès aux solutions juridiques	0	51 431	72 089	94 203	217 723
Sous-total	188 140	143 229	296 727	631 928	1 260 024
Besoins élémentaires et services essentiels					
Abris et autres infrastructures	5 758 684	0	4 965 307	9 900 214	20 624 206
Articles ménagers et d'hygiène de base	333 105	0	378 556	139 400	851 061
Soins de santé primaire	186 636	0	0	121 510	308 145
VIH et sida	22 706	0	0	32 510	55 216
Éducation	0	0	91 911	282 398	374 308
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	311 108	0	0	402 669	713 777
Sous-total	6 612 240	0	5 435 773	10 878 701	22 926 714

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Autogestion et participation communautaires					
Évaluation participative et mobilisation communautaire	86 526	56 508	108 826	142 542	394 401
Autogestion de la communauté et représentation équitable	0	0	417 865	0	417 865
Gestion et coordination des camps	0	0	0	39 958	39 958
Autosuffisance et moyens d'existence	2 197 930	0	781 184	3 782 749	6 761 863
Sous-total	2 284 456	56 508	1 307 875	3 965 249	7 614 088
Solutions durables					
Stratégie de solutions durables	38 228	0	133 928	277 840	449 997
Retour volontaire	305 996	0	1 571 782	1 452 463	3 330 241
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	0	200 041	0	200 041
Appui à l'intégration sur place	1 689 461	0	0	1 232 362	2 921 823
Réinstallation des Projets en faveur des déplacés internes ailleurs dans le pays	0	0	0	63 817	63 817
Réduction des cas d'apatridie	0	285 038	0	0	285 038
Sous-total	2 033 685	285 038	1 905 752	3 026 482	7 250 958
Relations extérieures					
Relations avec les donateurs	23 683	0	0	29 499	53 182
Mobilisation des ressources	0	12 872	0	29 499	42 371
Partenariats	143 683	12 872	0	209 499	366 054
Information	437 456	50 872	0	337 499	825 828
Sous-total	604 822	76 616	0	605 997	1 287 435
Logistique et appui aux opérations					
Chaîne d'approvisionnement et logistique	749 331	64 125	616 397	796 621	2 226 474
Gestion de programme, coordination et appui	1 196 192	520 772	821 764	1 874 206	4 412 935
Sous-total	1 945 523	584 897	1 438 161	2 670 827	6 639 409
Appui central et régional					
Appui et conseils techniques aux opérations	214 072	0	0	0	214 072
Sous-total	214 072	0	0	0	214 072
Total	15 410 686	2 576 789	11 148 423	24 043 257	53 179 157

Budget 2011 48 094 600

Budget 2009 révisé	
Budget annuel	23 549 236
Budget supplémentaire	6 860 900
TOTAL	30 410 136

¹ Inclut les opérations au Kosovo.